

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Canton de
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 08 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit juin, à vingt heures vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : CVALETTI Véronique, Maire,
WAECHTER, Rodolphe adjoint
JULIEN Louise, JOURDAIN Valérie, BEDU Didier, TESSON Jérôme, OLY
Frederic, conseillers.

Absent: GAVOIS Olivier

Procurations : HURAUX Patrice donne procuration à OLY Frédéric
GENON Francis donne procuration à CVALETTI Véronique
BONTE Alexandre donne procuration à Didier BEDU.

Secrétaire de séance : JULIEN Louise

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 07

Nombre de votants : 10

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2017

2017/20 : Contrat de ruralité : Modernisation de l'éclairage public- Commune de Feigneux.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune de Feigneux s'est inscrite dans le programme du Contrat de ruralité du Pays de Valois, programme opérationnel 2017-2020 : transition écologique et énergétique.

Le projet de la commune est le remplacement des lanternes d'éclairage public à vapeur de mercure par des lanternes à LED sur la commune de Feigneux/Morcourt afin de maîtriser la dépense énergétique.

Mme le Maire rappelle au conseil qu'un chiffrage a été établi par la SICAE afin de procéder au changement de lampes de l'ensemble du parc d'éclairage public Feigneux/ Morcourt dans un souci de maîtrise de consommation d'énergie. Le remplacement des lanternes d'éclairage public à vapeur mercure par des lanternes LED permettrait une économie d'énergie non négligeable pouvant être évaluée de 40 à 50% (Précision technique « Equipé d'un système de réduction de puissance autonome par pallier avec un cycle de 8h à 50% »). De plus, l'abonnement devient moins coûteux puisque la puissance se trouve diminuée. Un autre facteur à prendre en compte, la durée de vie d'une ampoule qui est estimée à plus de 50 000 heures.

D'un point de vue sécurité, elle se trouve renforcée étant donné la portée plus vaste que les ampoules actuelles. Les zones d'ombre se trouvent également éclairées. Enfin, le contrat d'entretien d'éclairage public dont le coût annuel est de 2041.02€ HT ne serait plus nécessaire.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de solliciter l'aide au titre du Fonds de soutien d'investissement public dans le cadre du Contrat de ruralité pour la Modernisation de l'éclairage public. Ce projet peut se décomposer en deux phases, une première sur l'exercice 2017 et une deuxième sur l'exercice 2018, avec une nouvelle demande de subvention au titre du contrat de ruralité et une demande au titre de la DETR 2018.

2017/21 : Décision modificative n°1/2017.

Mme le Maire informe le conseil que ce point a été mis à l'ordre du jour dans l'attente d'informations concernant la demande de subvention dans le cadre du contrat ruralité.

A ce stade du projet, Mme le Maire propose d'attendre avant de prendre la décision modificative liée à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre l'avancement du projet et ne pas procéder à ladite décision modificative pour le moment.

2017/22 : Délibérations pour adoption statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise et avis sur le retrait de la commune de Guivry du SEZEO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,

VU la délibération du SEZEO n°2017/09 du 16 février 2017 relative à l'adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise,

Madame le Maire rappelle que conformément à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, rend un avis favorable aux statuts du SEZEO.

Par ailleurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L5211-25-1,

VU la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO,

VU la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017,

Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Énergies »,

Considérant la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **CONSENT au retrait de la commune de Guivry du SEZEO,**
- **DEMANDE à ce que ce retrait intervienne effectivement au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.**

2017/23 : Reboisement bois communaux.

Mme le Maire informe d'un devis établi par l'ONF dans le cadre du plan d'aménagement forestier-2008-2022 des bois communaux de Feigneux. Après la coupe des peupliers malades, la commune se doit de reboiser les parcelles concernées par celle-ci.

Les travaux sylvicoles consisteraient à des travaux de plantation en parcelle 5, fourniture de plans de peupliers, de plants de « feuillus divers » avec protections contre le gibier. Le devis s'élève à 4 970€ TTC.

En parallèle, la commune a été destinataire d'une proposition de la CCPV concernant un projet de reboisement sur le territoire du Valois suite au défrichement mis en œuvre pour la voie verte.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de prendre contact auprès de la CCPV afin de connaître l'éligibilité de la commune pour un reboisement des parcelles communales.

2017/24 : Points travaux.

Mme le Maire informe qu'une première réunion de chantier a eu lieu concernant les travaux du renforcement du réseau électrique, rues du Chêne, des Joussets, de la Vallée. Ces derniers se déroulent convenablement. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 13 juin 2017 à 10h00.

La société Colas est intervenue pour différents raccords de bitume (route de Montigny, face au cimetière). Ils interviendront de nouveau pour continuer la réhabilitation de la voirie CV1 jusqu'à la butte de Montigny (limite du territoire de Feigneux/Crépy-en-Valois) ainsi que sur le CV4 à Morcourt.

Concernant les demandes de subventions faites auprès du Conseil Départemental, à ce jour, aucun dossier n'a été retenu (Enfouissement coordonné réseau/renforcement électrique, projet sécurisation RD50 dans le cadre de la réhabilitation place E Huraux, réhabilitation des trottoirs

rue de Crépy/phase 2...) Une prochaine séance plénière du Conseil Départemental aura lieu en septembre prochain.

2017/25 : point CCPV.

► **SCOT (Schéma cohérence territoriale) :** Mme le Maire rappelle qu'elle est toujours en attente d'un courrier émanant de la CCPV concernant le projet d'un éventuel rattachement de la commune de Feigneux à la grande couronne de Crépy-en-Valois. Lors d'une réunion, la CCPV a bien indiqué que ce rattachement n'aurait pas d'impact sur le Plan Local d'urbanisme. Toutefois, un journal local a annoncé que le « DOO » (Débat d'orientation et objectifs du SCOT) doit en particulier définir des objectifs juridiquement opposables aux documents locaux d'urbanisme...) **Le conseil municipal souhaiterait se positionner sur ce sujet.**

► **Ordures ménagères :** Mme le Maire rappelle que le contrat avec VEOLIA se termine en 2018. L'appel d'offres a de nouveau retenu la société Véolia. Le projet de la CCPV est de passer à un ramassage à préhension latérale. En août dernier, le bureau d'études, en charge de ce dossier a évalué sur la commune de Feigneux la faisabilité de ce type de collecte. Sur environ 200 foyers, 150 posent problème de collecte de par la topographie des rues. Toutes les rues sont concernées sauf les rue de Crépy-Grande Rue. **La problématique reste entière.**

2017/26 : Rapport annuel du délégataire de distribution publique d'eau potable exercice 2016- SUEZ.

Madame le Maire informe du rapport annuel du délégataire de distribution publique d'eau potable de l'exercice 2016. Une discussion s'instaure

Après en avoir délibéré, la lecture dudit rapport n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée.

Informations diverses :

- **Journée petits travaux :** elle aura lieu samedi 24 juin à partir de 9h.
- **JDF 2017 :** Mme le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec la MJC de Feigneux dans le cadre de la préparation de Jours de Fête qui aura lieu les 16 et 17 septembre prochain. Mme le Maire informe qu'en novembre 2016, de nouvelles consignes de sécurité ont été établies concernant l'organisation des festivités. Au vu du taux de fréquentation sur ces deux jours, une déclaration doit être faite auprès de la Préfecture. Un dossier a été remis à Mme la Présidente. Concernant le projet de fermeture de la traversée du village dès le samedi après-midi, il a été confirmé la position du conseil municipal de mars dernier à savoir qu'au regard de la complexité due à cette organisation et des mesures de sécurité, cette demande ne peut aboutir. Contact sera pris auprès des propriétaires de parcelles agricoles pour une mise à disposition pendant les 2 jours de festivités. Une tente « sécurité routière » sera installée le samedi soir.

- **SIVOS : projet sur le retour de la semaine de 4 jours.** : Suite à un courrier émanant de l'Inspection académique, il a été demandé un avis aux différentes écoles concernant un éventuel retour à la semaine des quatre jours. Après consultation des parents d'élèves et de l'équipe enseignante, et à la tenue d'un conseil d'école extraordinaire, il a été donné un avis favorable au retour à la semaine des 4 jours. Un courrier de réponse en ce sens a été transmis à l'inspection académique.
- **Kermesse de l'APERFF** : elle aura lieu ce samedi 10 juin dans la cour de l'école de Feigneux
- **Rentrée scolaire 2017/2018** : Mme le Maire informe l'assemblée d'une forte hausse des effectifs. Une ouverture de classe serait envisageable. En lien avec l'équipe enseignante, contact sera pris auprès de l'inspection académique.
- **Volets peints** : Le volet peint a été restauré et restitué à la commune. Un devis a été établi par l'atelier DERAMAIX pour la mise en place de celui-ci à l'Eglise pour un coût de 2 902€ HT. Mme le Maire informe l'assemblée qu'un deuxième panneau peint a été découverte par hasard. Celui-ci est intégré au banc d'œuvre. Un devis a été également établi pour le démontage de la pièce à restaurer. Il s'élève à 1920€ HT. Une discussion s'instaure et il est décidé de se positionner lors d'un prochain conseil.
- **Alerte Citoyens** : Afin d'assurer le meilleur moyen d'alerter, de sensibiliser et/ou rester en contact avec les administrés, il existe la possibilité d'une mise en place d'alerte par SMS. Seuls les administrés intéressés, abonnés et concernés sont « contactés ». Cela permet de transmettre très rapidement une information telle que : « alerte météo », mise en place d'un plan canicule, coupure d'eau, route barrée, travaux de voiries.... Mme le Maire informe que l'actuel prestataire informatique l'ADICO propose cette prestation. Le coût annuel est de 100HT : accès au serveur + pack 5 000sms 250€ HT (sans limite d'utilisation dans le temps). Le conseil décide d'adhérer à cette prestation dans un souci de bonne communication auprès de la population.
- **Fin de séance 22h10**